



LA PAROLE DE L'ENFANT DANS LA SEPARATION

Comprendre la parole de l'enfant en médiation familiale

Dans un contexte de séparation parentale, l'enfant souvent dans l'incompréhension et le refus de la situation qu'il vit, est traversé par de vives émotions. Il peut éprouver le besoin d'exprimer ce qu'il ressent, de le partager et d'être rassuré. Les parents restent souvent les interlocuteurs privilégiés de leur enfant même s'il dispose d'autres espaces (école, loisirs, lieux médico-sociaux, justice...).

Que peuvent-ils faire de la parole de leur enfant dans une situation où eux-mêmes se sentent envahis par leurs propres émotions, difficultés... ?

Lors d'une séparation conflictuelle, la parole de l'enfant peut être utilisée par les parents pour faire des reproches à l'autre, le blesser, se mettre en rivalité... Elle peut aussi être utilisée pour rompre le lien entre son enfant et l'autre parent.

Toutefois, la parole de l'enfant peut être « utilisée » autrement par les parents en médiation familiale.

Un travail entre parents...

Dans le cadre des séparations parentales, la médiation familiale peut permettre aux parents de retrouver une communication plus apaisée et de prendre des décisions concernant l'organisation de la vie quotidienne de leur(s) enfant(s). La parole de l'enfant y prend donc une place significative.

Fréquemment, les parents rapportent en séance de médiation familiale la parole de leur enfant afin d'argumenter leur décision. Très surpris d'entendre des paroles si contradictoires de la part de leur enfant et souvent incrédules, les parents s'accusent réciproquement de « menteurs ». Toutefois, il ne s'agit pas d'en rester là... Que faire de cette parole de l'enfant rapportée par ses parents ?

Pour répondre aux besoins de leur enfant...

En médiation familiale, il ne s'agit pas de juger de la véracité des propos (il existe d'autres espaces pour cela). Peu importe ce qui est vrai ou non ! Ce qui compte c'est le message que l'enfant transmet en tenant un discours totalement opposé à l'un et à l'autre de ses parents. Le médiateur familial ne considère pas la parole de l'enfant telle qu'elle est énoncée, de manière littérale, mais sur le sens qu'elle peut avoir pour l'enfant.

Par son discours contradictoire à l'un et à l'autre de ses parents, l'enfant peut exprimer sa difficulté face à un choix qui lui est impossible (conflit de loyauté). Il peut également révéler la place centrale et écrasante du conflit parental au sein de la famille ou encore les difficultés de communication de ses parents.

La Maison des Liens Familiaux



Centre Ressources pour les familles et les partenaires

47, rue Archereau 75019 Paris. Tél : 01 42 00 43 25

www.maisondesliensfamiliaux.fr

maisondesliensfamiliaux@olgaspitzer.asso.fr



En médiation familiale, les parents vont être amenés à faire ce pas de côté permettant de se décentrer de leur conflit et d'entendre autrement la parole de leur enfant, sous l'angle de ses besoins. A partir de la parole de leur enfant, les parents vont pouvoir évoquer leur conflit d'une part, mais également leurs besoins en tant que parent, leurs valeurs éducatives et ce qu'ils perçoivent des besoins de leur enfant. A partir de ce constat (besoins de leur enfant) et de leur réflexion (sur leurs valeurs éducatives notamment), les parents vont entreprendre un travail de coparentalité dans les prises de décisions concernant la vie quotidienne de leur enfant afin de répondre au mieux à ses besoins propres.

Rongé Jean-Luc, « La médiation et l'interprétation qui est faite du recueil de la parole de l'enfant », *Journal du droit des jeunes*, 2008/8 (N° 278), p. 36-41.

Rongé Jean-Luc, « Médiation, droit à la parole et intérêt de l'enfant », *Journal du droit des jeunes*, 2009/7 (N° 287), p. 16-21.

Van Kote Agnès, « Médiation familiale : une autre parole entre l'enfant et ses parents séparés », *Connexions*, 2010/1 (n° 93), p. 109-119.

Theault Marie, Sury Jean-Claude, « Écouter l'enfant et le faire entendre : le défi de l'audition de l'enfant dans le cadre d'un service de médiation familiale », *Journal du droit des jeunes*, 2010/5 (N° 295), p. 37-41.

DE COPPET Catherine, *Des médiatrices libèrent la parole des enfants*, *Direction(s)*, n° 106, mars 2013, pp. 16-17

Où trouver des services de médiation familiale sur Paris ?

MAISON DES LIENS FAMILIAUX

Association Olga Spitzer
47, rue Archereau, 75019 Paris
Tél : 01.42.00.43.25

ESPACE FAMILLE MEDIATION

Association Olga Spitzer
36, rue Deccaen, 75012 Paris
14, avenue René Boylesve, 75016 Paris
Tél : 01.43.07.97.34

OPEJ

3, Villa du Clos de Malevert, 75011 Paris
Tél : 01.43.57.11.01

CASIP COJASOR

47, Boulevard de Belleville, 75011 Paris
Tél : 01.44.62.13.13

UDAF 75

28, Place Saint Georges, 75009 Paris
Tél : 01.48.74.80.74

APCE 75

228, rue de Vaugirard, 75015 Paris
Tél : 01.45.66.50.00

CERAF MEDIATION

236, rue Marcadet, 75018 Paris
Tél : 01.42.63.05.00

LA MAISON DE LA MEDIATION

Espace Parole et famille
11, bis rue Ampère, 75017 Paris
10, rue de Noisy-le-Sec, 75020 Paris
C3B
54, rue Emeriau, 75015 Paris
Tél : 01.40.30.98.10

ESPEREM

83, rue de Sèvres, 75006 Paris
190, rue Lafayette, 75010 Paris
21, avenue du Général Bizot, 75012 Paris
14, rue du Clos, 75020 Paris
14, rue Bellier-Dedouvre, 75013 Paris
134A, avenue du Général leclerc, 75014 Paris
Tél : 01.40.35.81.60

LFSM

11, rue Tronchet, 75008 Paris
Tél : 01.42.66.20.70

PARENTHÈSE MEDIATION

Maison 13 Solidaire
13 rue Annie Girardot, 75013 Paris
Centre Maurice Noguès
5, avenue de la Porte de Vanves, 75014 Paris
Centre Diderot
15, rue des Mariniers, 75014 Paris
18, boulevard Barbès, 75018 Paris
Tél : 01.42.23.13.43